

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 17 août 2020, à 19 :30 heures, avec public limité, suivant le décret numéro 689-2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux et située au Centre des Loisirs au 305, rue Saint-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Est absent : Patrice Boislard, conseiller (Vacances)

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

RÉSOLUTION 248.08.2020

A- ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE (avec public limité)

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Adopté.

RÉSOLUTION 249.08.2020

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 250.08.2020

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 8 août 2020 au montant de 418,303.11 \$.

Adopté.

RÉSOLUTION 251.08.2020

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 13 JUILLET 2020

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 6 et 13 juillet 2020 tels que présentés.

Adopté.

E- DÉPÔT DES PERMIS JUILLET 2020

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour JUILLET 2020 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 252.08.2020

OFFRE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DE LA RUE BEAULIEU ET DE LA RUE ST-PIERRE

ATTENDU QUE plusieurs arbres, sur la rue St-Pierre ainsi que sur la rue Beaulieu, nécessitent un entretien;

ATTENDU QUE la pépinière Janelle a effectué une évaluation des besoins des deux rues et qu'elle a soumis deux soumissions;

ATTENDU QUE la soumission pour la rue St-Pierre s'élève à 7 495,89 \$ taxes incluses et celle pour la rue Beaulieu à 1 140.32 \$ taxes incluses pour un total de 8 636.21 \$;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'entretien paysager de la rue Beaulieu et de la rue St-Pierre à la pépinière Janelle au montant de 8 636.21 \$ taxes incluses.

Adopté.

RÉSOLUTION 253.08.2020

CONTRAT POUR DEVIS ET SURVEILLANCE DE LA VIDANGE DES BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE la municipalité de St-Germain-de-Grantham possède quatre (4) étangs aérés, dont elle souhaite faire vidanger ses boues ;

ATTENDU QUE la firme Avizo présente la soumission la plus basse conforme pour les devis et la surveillance de bureau de la vidange boues aux étangs aérés pour un montant de 22 858 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'octroyer le mandat d'ingénierie à la firme Avizo pour les devis et la surveillance de bureau de la vidange des boues aux étangs aérés au montant de 22 858 \$ plus les taxes.

Adopté.

RÉSOLUTION 254.08.2020

AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des demandes de citoyens pour la mise en place de panneaux d'arrêt ;

ATTENDU QUE ces demandes concernent les intersections de la rue Watkins et Vaillancourt ainsi que des Becs-Croisés et des Becs-Croisés ;

ATTENDU QUE le comité des travaux publics recommande l'installation des panneaux d'arrêt aux intersections mentionnées ci-dessus;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser l'installation des panneaux d'arrêt aux intersections de la rue Watkins et Vaillancourt ainsi que des Becs-Croisés et des Becs-Croisés.

Adopté.

RÉSOLUTION 255.08.2020

OCTROI DU CONTRAT DE MONTAGE DES LUMINAIRES DE RUES ET ENTRÉES DU PARC

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder au montage des luminaires de rues pour les rues des Bruants et des Parulines ;

ATTENDU QU'il est également nécessaire de procéder à l'installation de deux poteaux et des luminaires pour 2 entrées du parc Yvon-Lambert ;

ATTENDU QUE l'entreprise F HOULE ELECTRIQUE 2017 INC. présente la soumission la plus basse conforme au coût de 4 200,00 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de retenir la soumission et d'octroyer le contrat à l'entreprise F HOULE ELECTRIQUE 2017 INC. pour l'exécution des travaux tels que décrits ci-dessus au montant de 4 200,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 256.08.2020

APPEL D'OFFRES POUR REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE RUES POUR OPTIMISATION DES COÛTS

ATTENDU QUE le conseil veut demander d'autres prix pour le remplacement des luminaires de rues ;

ATTENDU QUE le titre de la résolution doit être modifié pour « Appel d'offres pour remplacement des luminaires de rues » ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser, monsieur Mike Béland, directeur des travaux publics et hygiène du milieu, à procéder à un appel d'offres public afin de solliciter des soumissions pour le remplacement des luminaires de rues.

Adopté

RÉSOLUTION 257.08.2020

ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue lors de l'appel d'offres public ;

ATTENDU QUE celle-ci n'était pas conforme au devis ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres public ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'achat d'un camion de déneigement.

Adopté.

RÉSOLUTION 258.08.2020

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE DE LA RUE WATKINS ET DU 7^{ÈME} RANG

ATTENDU QUE l'appel d'offres doit être effectué afin d'être prêt pour déposer une demande d'aide financière ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser, monsieur Mike Béland, directeur des travaux publics et hygiène du milieu, à procéder à un appel d'offres public afin de solliciter des soumissions pour les travaux de réfection de voirie de la rue Watkins et du 7^{ème} rang.

Adopté.

INCENDIE

RÉSOLUTION 259.08.2020

DEMANDE D'ÉQUIPEMENT POUR LES POMPIERS

ATTENDU QUE certaines pièces d'équipements, dont les casques, sont désuètes ;

ATTENDU QUE les pompiers demandent de pouvoir les récupérer ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de permettre aux pompiers de récupérer les pièces d'équipements désuètes.

Adopté.

RÉSOLUTION 260.08.2020

DEMANDE D'EMBAUCHE POUR M. MICHEL LEGAULT ET M. LUC DUCHARME

ATTENDU QUE des candidatures ont été déposées pour occuper les postes de pompiers ;

ATTENDU QUE le directeur et le chef aux opérations recommandent de procéder à l'embauche de deux pompiers ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de messieurs Michel Legault et Luc Ducharme à titre de pompiers au sein de la brigade incendie de Saint-Germain-de-Grantham.

QUE la période de probation soit de 6 mois.

Adopté.

RÉSOLUTION 261.08.2020

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR UNE CITERNE-POMPE

ATTENDU QUE le régime général concernant la passation des contrats municipaux indique que la dépense égale ou supérieure au seuil de 101 100 \$ doit faire l'objet d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE tous les appels d'offres publics d'approvisionnement dont la dépense se situe entre 101 100 \$ et 365 699 \$ doivent être publiés sur le système électronique d'appels d'offres et dans un journal;

ATTENDU QUE l'article 39 a) du règlement #600-18 relatif à la gestion contractuelle prévoit que le mode principal de sollicitation des contrats d'approvisionnement au-delà du seuil (S.A.P.) est par appel d'offres publics;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser, monsieur Mario Vaillancourt, directeur du service de sécurité civile et incendie, à procéder à un appel d'offres public afin de solliciter des soumissions pour l'acquisition d'une citerne-pompe.

Adopté

URBANISME

RÉSOLUTION 262.08.2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 648-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 620-19 PERMETTANT L'USAGE COMPLÉMENTAIRE D'ACTIVITÉ D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À UN GROUPE D'USAGE AGRICOLE (A) DANS LA ZONE A-9.

CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage n°. 620-19 ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande pour autoriser l'usage complémentaire d'activité d'aménagement paysager dans la zone A-9;

CONSIDÉRANT que le Conseil a accepté de donner suite à la demande de modification et a demandé au service d'urbanisme de se pencher sur la rédaction d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'avis de motion donnée le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation écrite qui a eu lieu du 10 au 25 juin 2020;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement n°. 648-20 modifiant le règlement de zonage n°. 620-19 afin de permettre l'usage complémentaire d'activité d'aménagement paysager à un groupe d'usage agricole (A) dans la zone A-9.

Adopté.

RÉSOLUTION 263.08.2020

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 650-20

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement de zonage no. 620-19 le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes de modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accepté de donner suite aux demandes de modification et a demandé au service d'urbanisme de se pencher sur la rédaction d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE des erreurs et des normes susceptibles d'interprétation se sont glissées dans le règlement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de profiter du projet de règlement pour apporter ces autres modifications ;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 650-20 amendant le règlement de zonage no. 620-19.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 septembre 2020.

Adopté.

RÉSOLUTION 264.08.2020

DEMANDE D'UN CITOYEN POUR CHANGER LA SIGNALISATION DE L'AIRE DE VIRAGE DE LA RUE SYLVESTRE

ATTENDU la réception d'une demande pour modifier le panneau d'air de virage au bout de la rue Sylvestre ;

ATTENDU QUE les camionneurs utilisent la cour du citoyen et qu'il aimerait qu'un panneau plus visible soit installé à la limite de sa clôture;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de remplacer le panneau d'air de virage au bout de la rue Sylvestre afin qu'il soit plus visible.

Adopté.

RÉSOLUTION 265.08.2020

DEMANDE COURS D'EAU PINARD, BRANCHE 4A

ATTENDU QU'une demande formelle a été faite par deux citoyens;

ATTENDU QUE le cours d'eau Pinard est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'un citoyen mentionne qu'environ 10 rangs de ses pommiers sont inondés ou humides en raison d'un mauvais écoulement des fossés et du cours d'eau;

ATTENDU QU'un autre citoyen a souligné des problèmes d'écoulement dû à un ponceau sous-dimensionné dans la portion longeant le 8^e rang;

ATTENDU QUE le cours d'eau Pinard, branche 4A, présente par endroit des signes d'ensablement et/ou d'obstruction par la végétation;

ATTENDU QUE la personne désignée au niveau local de la MRC de Drummond a émis une recommandation favorable, mais non urgente, pour cette demande;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'appuyer le projet de la MRC de Drummond pour les travaux devant être effectués au cours d'eau Pinard, branche 4A.

Adopté.

RÉSOLUTION 266.08.2020

DÉCISION CONCERNANT LES LAMPADAIRES DANS LE SECTEUR DES BECS-CROISÉS

ATTENDU QUE le plan d'aménagement d'ensemble initial prévoyait l'installation de lampadaire décoratif sur chaque lot afin de personnaliser l'image du secteur ;

ATTENDU QUE des lampadaires de rue ont également été installés ;

ATTENDU QUE certains propriétaires ont installé des lampadaires et d'autres non;

ATTENDU QU'une citoyenne a fait une demande pour déplacer son lampadaire;

ATTENDU QU'une décision doit être prise afin de déterminer si les citoyens doivent se conformer au plan d'aménagement d'ensemble initial ou si la municipalité permet le déplacement et le retrait des lampadaires ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu que les citoyens demeurant dans les secteurs des Becs-Croisés, Basile-Letendre et Curé-Salois peuvent déplacer ou retirer ceux-ci.

Adopté.

RÉSOLUTION 267.08.2020

DEMANDE DE RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE À LA MRC CONCERNANT LES STATIONNEMENTS DE NUIT L'HIVER

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une requête concernant le stationnement interdit de nuit durant l'hiver ;

ATTENDU QUE la proposition faite par la citoyenne est que le stationnement soit permis l'hiver en tout temps, sauf en cas de tempête ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un règlement de la MRC et qu'il est nécessaire d'obtenir une résolution pour faire une demande à la MRC concernant la possibilité de changer la réglementation ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser le responsable de l'urbanisme, Francis Beauregard, à déposer une demande à la MRC concernant la possibilité de changer la réglementation sur les stationnements de nuit durant l'hiver.

Adopté.

NOMINATION D'UN MEMBRE AU CCU

Reporté.

RÉSOLUTION 268.08.2020

DEMANDE D'APPROBATION POUR DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION DE 2000\$ (PERSONNE MORALE) POUR DES TRAVAUX SANS PERMIS

ATTENDU QUE des travaux ont été exécutés, sans permis, sur le lot 5 153 350 ;

ATTENDU QUE selon l'article 40 du règlement sur les permis et certificats, l'approbation du conseil est nécessaire pour délivrer un constat d'infraction;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser, monsieur Francis Beauregard, responsable de l'urbanisme, à donner le constat d'infraction pour la personne morale responsable des travaux illégaux effectués sur le lot 5 153 350.

Adopté.

RÉSOLUTION 269.08.2020

USAGE DÉROGATOIRE - 361, LEMIRE

ATTENDU QUE la municipalité a été mise aux faits qu'un usage dérogatoire est en fonction sur son territoire ;

ATTENDU QUE conformément à la loi et au règlement municipal, la municipalité désire faire cesser cet usage ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'envoyer une lettre, par l'entremise d'un huissier, dans laquelle un délai sera octroyé jusqu'au 10 septembre 2020 afin de cesser l'usage dérogatoire dudit commerce.

Adopté.

RÉSOLUTION 270.08.2020

AIRE DE VIRAGE DE LA RUE RAICHE

ATTENDU QUE la municipalité désire implanter une aire de virage sur la rue Raîche ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de connaître les dimensions exactes ainsi que l'emplacement de ladite aire de virage;

ATTENDU QU'une autorisation de soumissions pour mandater un arpenteur est nécessaire afin d'obtenir les renseignements désirés ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de procéder à des demandes de soumissions pour mandater un arpenteur afin de déterminer les dimensions exactes ainsi que l'emplacement de ladite aire de virage.

Adopté.

LOISIRS

RÉSOLUTION 271.08.2020

DEMANDE DE REMBOURSEMENT - FAMILLE CAMP DE JOUR

ATTENDU QU'une citoyenne a fait une demande de remboursement pour le service de garde ;

ATTENDU QUE l'enfant a utilisé le service une demi-journée ;

ATTENDU QUE le montant de ce remboursement est de 109.00 \$;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de refuser la demande de remboursement puisque la date limite pour les demandes de remboursement était le 26 juin 2020 et que la demande a été déposée après cette date.

Adopté.

DÉCISION POUR LA RÉPARATION DE LA BUVETTE – ABRIS DE BALLE

Reporté.

RÉSOLUTION 272.08.2020

DEMANDE DE CHANGEMENT DE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE L'AGORA

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de changement de tarification pour la location de l'Agora ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de procéder au changement de tarification et de procéder à une révision en janvier 2021.

QUE le prix de location sera de 500.00 \$ par bloc de 5 heures pour les résidents de Saint-Germain-de-Grantham seulement.

Adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 273.08.2020

UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES LORS DES REFINANCEMENTS 456-12 ET 557-17

ATTENDU un solde disponible de 91 000 \$ sur le règlement d'emprunt 557-17;

ATTENDU un solde disponible de 378 000 \$ sur le règlement d'emprunt 456-12;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande d'appliquer les soldes disponibles lors des refinancements 456-12 et 557-17 ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter la recommandation de la directrice générale en appliquant les soldes disponibles lors des refinancements 456-12 et 557-17.

Adopté.

RÉSOLUTION 274.08.2020

PROJET – PANNEAU DE PHOTOS - BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE le musée de la photo offre la possibilité d'installer un panneau incluant 8 photos et d'installer celui-ci à l'endroit choisi par la municipalité ;

ATTENDU QUE le coût total dudit panneau est de 2 500 \$;

ATTENDU QUE le musée propose de trouver des commandites pour financer la totalité du montant ;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu que la municipalité accepte le projet conditionnellement à ce que le montant total de celui-ci soit assumé par des commanditaires.

QUE le panneau soit installé à la bibliothèque de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté.

RÉSOLUTION 275.08.2020

PROJET DE NAVETTAGE INTERURBAIN DURABLE - PARTENARIAT (APPUI)

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec désire présenter au programme Action-Climat un projet pilote de navettage interurbain durable sur trois axes routiers majeurs du Centre-du-Québec, ceux de l'autoroute 55 entre Saint-Wenceslas et Trois-Rivières, de la route 116 entre Laurierville et Kingsey Falls et de l'autoroute 20/route 122 entre Notre-Dame-du-BonConseil et Saint-Hyacinthe ;

ATTENDU QUE ce projet pilote de trois ans (2021-2024) permettra de mobiliser les acteurs régionaux de la mobilité durable, de gros employeurs, des institutions d'enseignement, et de nombreux employés et étudiants le long de ces axes dans le but d'augmenter l'utilisation des modes de transport durables (transport collectif, covoiturage, transport actif, etc.) ;

ATTENDU QUE le projet pilote mise sur des solutions qui nécessitent peu de nouvelles infrastructures et de nouveaux développements technologiques coûteux. Il se fonde davantage sur la mise en valeur et l'amélioration de ce qui est déjà en place ;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec sollicite une lettre d'appui au projet de « navettage interurbain durable » ;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec sollicite un représentant de la municipalité pour participer au comité directeur :

ATTENDU QUE la contribution en ressources humaines représente 90 heures sur 3 ans pour le comité directeur, soit 4 050\$, et à environ 10 heures pour l'aide à la mobilisation des employeurs et à la promotion du projet. La valeur totale de cette contribution représente donc environ 4 500\$;

ATTENDU QU'une analyse sera effectuée afin d'évaluer la façon dont le projet pourrait être mis en place et adapté pour faciliter davantage l'intermodalité avec les systèmes et les infrastructures en place dans la municipalité ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de collaborer avec le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec à la mise en œuvre du projet pilote de « navettage interurbain durable » et de faire parvenir une lettre d'appui au projet.

Adopté.

RÉSOLUTION 276.08.2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 651-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 324 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 324 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES RUES ARTHUR-PÉLOQUIN, MESSIER ET RAÎCHE

CONSIDÉRANT QUE la rue Arthur-Péloquin a atteint sa durée de vie utile et que la reconstruction de chaussée est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de chaussée et l'amélioration du drainage et pluvial de la rue Raïche doivent être effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la chaussée et l'amélioration de la sécurité de la piste cyclable de la rue Messier sont également nécessaires ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les dépenses des travaux cités en préambule au surplus accumulé.

QUE le règlement 651-20 soit annulé.

Adopté.

RÉSOLUTION 277.08.2020

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES AU SITE DES EAUX USÉES ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 255 000 \$ DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 553-17 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 402 000 \$.

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU QUE le coût de vidange des boues des 4 étangs situés au site des eaux usées est estimé à 402 000 \$ selon l'estimation des coûts de la firme Avizo, experts-conseil, en date du 7 mai 2020, décrite à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à dépenser la somme de 402 000\$ afin de réaliser des travaux de vidanges des boues de son site d'eaux usées, selon le devis préparé par Avizo, experts-conseils portant le numéro 19-1161, en date du 7 mai 2020, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des coûts détaillés des travaux signés par la firme d'experts-conseils Avizo, en date du 7 mai 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. Afin de financer une partie de la dépense décrétée au présent règlement, le conseil approprie à même son fonds général et réserve prévue à cette fin la somme de 147 000,00 \$.

ARTICLE 4. Afin de financer l'autre partie de la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser le solde disponible du règlement suivant pour une somme de 255 000,00 \$.

Règlement	Montant
553-17	255 000,00 \$

Le remboursement du solde disponible se fera sur une période de cinq (5) ans. La taxe spéciale imposée par le règlement 553-17 et dont on utilise le solde disponible est réduite d'autant.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard du financement du solde disponible énuméré à l'article 4 du présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, et ce, sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine, gma
Directrice générale & sec.-trésorière

Adopté.

RÉSOLUTION 278.08.2020

DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétentes pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que madame la mairesse, Nathacha Tessier, soit désignée comme célébrant compétent sur son territoire ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Nathacha Tessier, mairesse, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire ;

QUE des frais de 280.00 \$ plus taxes soient facturés lors des célébrations ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Directeur de l'état civil.

Adopté.

ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (« UQM ») ET ÉNERGIR, S.E.C. (« ÉNERGIR »)

Reporté.

RÉSOLUTION 279.08.2020

APPUI ET ENGAGEMENT AU PROJET D' ACTIONS MUNICIPALES POUR LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU.

ATTENDU QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) souhaite accompagner les municipalités dans la mise en place de pratiques optimales de gestion intégrée de l'eau ;

ATTENDU QUE le COGESAF demande une lettre d'appui et d'engagement pour le projet d'actions municipales pour la gestion intégrée de l'eau;

ATTENDU QUE le projet vise à effectuer, en collaboration avec la municipalité, un diagnostic municipal de la gestion intégrée de l'eau visant à identifier les problématiques prioritaires auxquelles est confrontée la municipalité ;

ATTENDU QU'une mesure d'atténuation adéquate pourra être identifiée afin de réduire une problématique prioritaire en lien avec la gestion de l'eau sur le territoire de la municipalité. Le COGESAF s'engage à appuyer la municipalité dans la démarche de réalisation du projet et de la recherche du financement nécessaire à l'élaboration des mesures d'adaptation ;

ATTENDU QUE le projet d'actions municipales pour la gestion intégrée de l'eau permettra de renforcer les savoirs locaux et la prise de décision adéquate en matière de gestion de la ressource ;

ATTENDU QU'une contribution financière de 2500 \$ est demandée à la municipalité afin d'appuyer la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE le COGESAF s'engage à investir 2 500\$ supplémentaire, provenant du programme Action-Climat, pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QU'une contribution en ressources humaines de 2 000 \$ est demandée pour une collaboration technique dans l'élaboration du diagnostic, la mise en œuvre et la planification des mesures d'adaptation nécessaires ainsi que pour la participation à l'ensemble des rencontres prévues dans le cadre du projet ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de ne pas investir dans le projet d'actions municipales pour la gestion intégrée de l'eau.

Adopté.

RÉSOLUTION 280.08.2020

DEMANDE D'EXTENSION DE COUVRE-FEU – MARIAGE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'une citoyenne afin de prolonger le couvre-feu au-delà de 23 h lors de la réception de son mariage;

ATTENDU QUE la demande suggère de repousser l'heure du couvre-feu à 2 h ;

ATTENDU QUE le mariage aura lieu à l'Agora du Centre des loisirs Emballage Box Pack le samedi 19 septembre 2020 ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de conserver le couvre-feu à l'heure prévue, soit 23 h, lors de la tenue de la réception du mariage à l'Agora du Centre des loisirs Emballage Box Pack le samedi 19 septembre 2020.

Adopté.

RÉSOLUTION 281.08.2020

DOSSIER TOUR BELL MOBILITÉ

ATTENDU QU'un litige est judiciairisé entre la municipalité et Trans-immo 2009 inc au dossier 405-22-005481-192 au palais de justice de Drummondville à la Cour du Québec ;

ATTENDU QUE Trans-Immo propose à la municipalité une entente temporaire jusqu'à ce qu'un jugement au mérite soit rendu dans cette affaire ;

ATTENDU QUE cette entente a pour effet de permettre à Bell de circuler sur le lot 5 153 405 et de se stationner sur ledit lot afin de faire les interventions requises sur le site de télécommunication sis sur le lot 5 153 403 ;

ATTENDU QUE cette proposition a pour effet de partager avec Trans-Immo le loyer payé par Bell pour l'année 2020 et 2021 pour la location du site de télécommunication ;

ATTENDU QU'il est convenu que cette entente temporaire est faite sans préjudice aux droits des parties et sans aveu de reconnaissance des prétentions de l'autre partie, mais strictement pour assurer la paix en attendant le jugement final de la cour du Québec;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame la mairesse, Nathacha Tessier, ainsi madame, Nathalie Lemoine, directrice générale à signer l'entente temporaire proposée, sous réserve de certaines précisions demandées.

QUE la municipalité s'assure, au préalable, que cette entente convient à Bell et que la compagnie est satisfaite de l'entente.

Adopté.

RÉSOLUTION 282.08.2020

CONTRE-OFFRE POUR L'ACHAT DU LOT NO 6 374 253.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une contre-offre pour l'achat du lot n° 6 374 253 ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de refuser la contre-offre et de maintenir l'offre à 2,59 \$;

QU'une clause mentionne l'obligation de replanter les arbres sur sa propriété ou dans un lieu public.

Adopté.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 653-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 609-18 -RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX.

Un avis de motion est donné par **Sarah McAlden** que le règlement n° 653-20 sur la rémunération des élus sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil, abrogeant ainsi tous règlements antérieurs.

VARIA

RÉSOLUTION 283.08.2020

DEMANDE D'AUTORIATION POUR EFFECTUER UNE VENTE SOUS LA TENTE – MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Maison des jeunes de Saint-Germain-de-Grantham afin d'effectuer une vente sous la tente ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser la Maison des jeunes à effectuer une vente sous la tente.

Adopté.

RÉSOLUTION 284.08.2020

RASSEMBLEMENTS DE VOITURES ANTIQUES

ATTENDU QU'une demande pour tenir des rassemblements de voitures antiques au Centre des loisirs a été transmise à la municipalité ;

ATTENDU QUE ces rassemblements auront lieu tous les vendredis de 18 h à 21 h 30 ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser les rassemblements de voitures antiques au Centre des loisirs les vendredis de 18 h à 21 h 30.

QUE les responsables de ces rassemblements sont tenus de respecter les conditions émises par la municipalité ainsi que les règlements en vigueur.

Adopté.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

L'assemblée est levée à 20 h 54 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale